

Histoire et Traditions Populaires

*du Canton
de Saint-Pierre-sur-Dives*

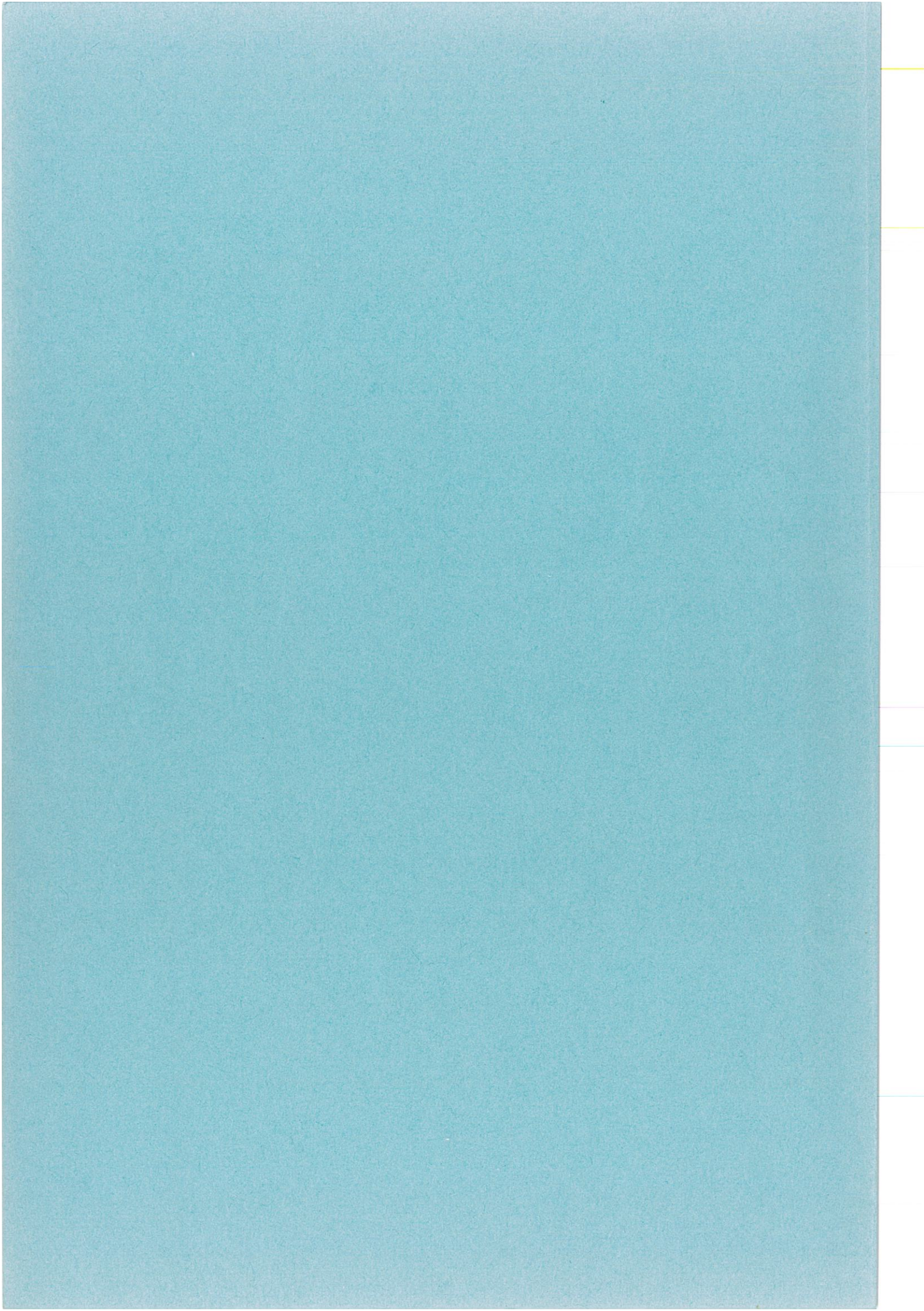


MONTPINÇON (Calvados). - Le Billot, côté Sud

N° 878. - Collection P. Bunel, phot. graphe éditeur, Vimoutiers (Orne)

JUIN 1983

N° 2



HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES
DU CANTON DE SAINT PIERRE SUR DIVES
BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR FOYER RURAL
DU BILLOT 14170 ST PIERRE SUR DIVES



ABONNEMENTS : (4 numéros) :

Ordinaire : 20 F

Soutien : 50 F

SOMMAIRE : MOIS DE JUIN 1983

LA COUTURIERE	pages 3 - 4	Paulette BRICON Marie-Thérèse HUGOT
LA LAVEUSE	pages 5 - 6	Jacky MANEUVRIER
TOPONYMIE DE LA VIETTE	pages 7 à 14	Dominique FOURNIER
VIVRE A ST PIERRE/DIVES (Les bataillons scolaires)	pages 15 à 22	Daniel HOARAU
LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE	pages 23 à 29	Christophe MANEUVRIER
EN FEUILLETANT LES ARCHIVES	pages 30-31	Jacky MANEUVRIER
CANDELABRES	Page 32	B. GRENON

LA COUTURIERE

Contrairement à la dentellière ou à la brodeuse, la couturière de campagne travaille surtout au domicile de ses clients où elle va en " journée ".

A une époque où l'on " fait durer " les vêtements qui habillent successivement plusieurs générations d'enfants, où les filles se constituent un trousseau qui fera leur fierté, le jour de leur mariage, la couturière occupe dans les petites communautés rurales une place privilégiée.

Indépendante, indispensable, dépositaire des petits secrets de famille, son importance s'accroît encore à l'occasion de certains événements familiaux comme au XIX^{ème} siècle au moment du mariage où elle règne en maîtresse:

" La couturière préside au mariage, assise près de l'armoire que décore une volumineuse quenouille, enrubannée et chargée de lin, symbole de la royauté domestique de la femme" (Jules LECOEUR : Esquisses du Bocage Normand)

Madame PERSILLET fut de longues années l'une de ces couturières rurales.

A seize ans et demi, après son apprentissage chez différentes couturières, elle se met " à son compte ".

Chaque matin, elle part tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre et commence sa journée à sept heures. Elle entretient le linge, confectionne les tabliers des enfants, les petits costumes, raccommode, reprise, ravaude ... et ne rentre qu'à la nuit tombante. En 1928, madame PERSILLET gagne 4 F par jour, puis 6 et 8 F les années suivantes. En 1938, elle prendra 25 F pour confectionner une robe.

Si grande est la demande qu'elle peut choisir sa clientèle. Ainsi préfère-t-elle se rendre dans les familles qui possèdent une machine à coudre. Elle évite de cette façon, le transport pénible de cette lourde machine, transport qui avait occasionné à une de ses collègues une grave déformation du côté.

Peu à peu se nouent entre madame PERSILLET et ses clients des liens de profonde amitié. Affectueusement surnommée " Pique - Chiffe ", elle servira certaines familles pendant trois générations.

Après la naissance de ses enfants, madame PERSILLET ne va plus en "journées" et travaille à son domicile où elle forme des apprenties.

Rendant service, témoin de la vie familiale où elle voit naître les enfants auxquels elle évite de " mémorables fessées " en réparant en cachette accrocs et déchirures, la couturière de campagne demeura, jusqu'à ses derniers temps, un personnage important de nos petites sociétés rurales.

Enquête: Paulette BRICON

Marie-Thérèse HUGOT

Au XIX ème siècle, LE BILLOT était connu pour son élevage de volailles qui rivalisait, paraît-il, avec les célèbres poulets de CREVECOEUR

Certains, cependant, s'en gaussaient et prétendaient que les personnes un peu " maigrichonnes " avaient:

" Les mollets comme les côs (coqs) du BILLOT.

J.M

L A L A V E U S E

Enquête chez madame Thérèse CORSET - Le BILLOT

Installé sur un plateau à deux cents mètres d'altitude le hameau du BILLOT ne possède aucun point d'eau. Le plus proche se trouve au fond d'un vallon, à quatre cents mètres du bourg. Il est alimenté par un petit ruisseau dit de CROQUEMAIN qui prend sa source à la lisière du bois de ST MARTIN DE FRESNAY.

C'est là, qu'en été, les habitants du BILLOT allaient s'approvisionner en eau potable et laver le linge sali pendant la semaine. Pour cette lessive, les familles les plus aisées avaient recours à une laveuse.

Celle-ci travaillait à la journée. Quotidiennement, elle se rendait chez un client attitré en emportant sa lanterne car elle rentrait bien souvent de nuit.

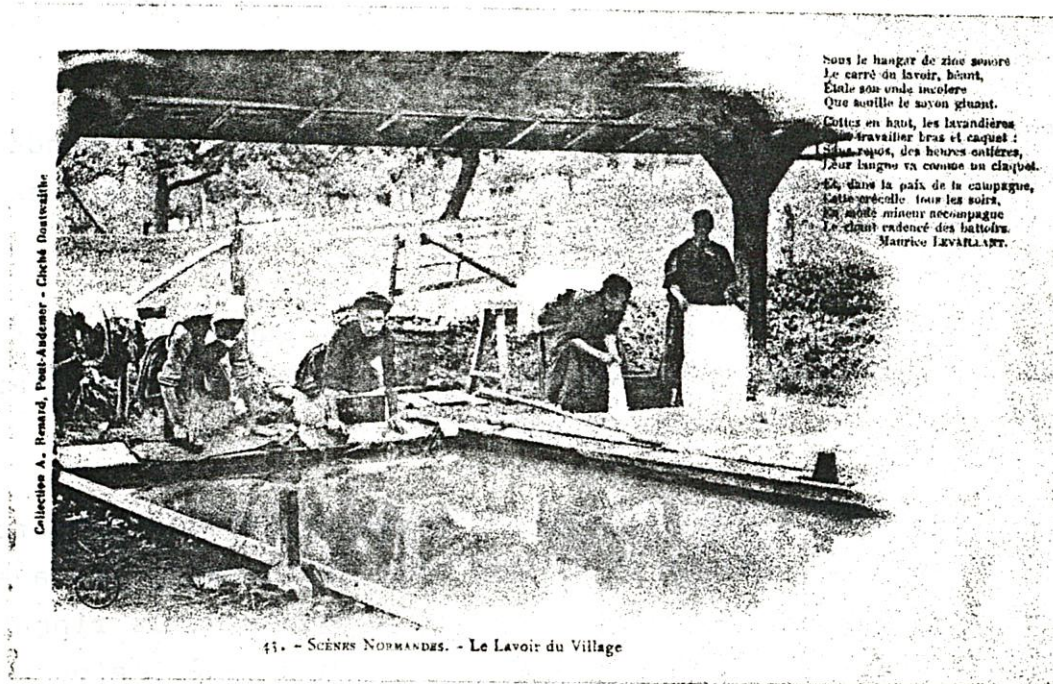
La laveuse transportait le linge à l'aide d'un carcan et de deux seaux au lavoir de la fontaine CROQUEMAIN, le lavait à grands coups de battoir, avec du savon " Phénix ", le rinçait, le passait au bleu, le remontait essoré, toujours à l'aide du carcan et des seaux, l'étendait enfin, chez le client, sur un cordeau tendu entre deux poteaux.

Avec les premiers frimas, le travail des laveuses devenait de plus en plus pénible mais le lavoir n'était pas un lieu qui engendrait la mélancolie. On y riait beaucoup. Les papotages, les confidences, les éclats de rire accompagnaient les coups de battoir. Chacune racontait ses joies, ses petites misères, le dernier potin, se plaignait de son mari ou médissait quelque peu des absents.

Quand l'eau glacée rougissait les mains, gerçait les doigts, engourdisait les articulations, il fallait bien se réchauffer ... un café copieusement arrosé d'eau de vie, la brouillée, apportait alors à nos lavandières un réconfort très apprécié mais il provoquait parfois des chutes intempestives dans la fontaine ...

Longues journées de labeur pour un salaire ne permettant que de vivre chichement ... plaisirs simples ... satisfaction du travail bien fait ... n'était-ce pas, au début de ce siècle, la situation de nombreuses femmes et de la majorité des hommes ?

Jacky MANEUVRIER



Sous le hangar de zinc sonore
Le carré du lavoir, béant,
Étale son onde incolore
Que souille le savon gluant.
Cottes en haut, les lavandières
Font travailler bras et caquet :
Sans repos, des heures entières,
Leur langue va comme un claquet.
Et, dans la paix de la campagne,
Cette crécelle tous les soirs,
En mode mineur accompagne
Le chant cadencé des battoirs.
Maurice LEVAILLANT.

Sous le hangar de zinc sonore
Le carré du lavoir, béant,
Étale son onde incolore
Que souille le savon gluant.

Cottes en haut, les lavandières
Font travailler bras et caquet :
Sans repos, des heures entières,
Leur langue va comme un claquet.

Et, dans la paix de la campagne,
Cette crécelle tous les soirs,
En mode mineur accompagne
Le chant cadencé des battoirs.

Maurice LEVAILLANT

Introduction à la toponymie du canton de

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

Après avoir étudié l'origine du nom des communes de l'Oudon (voir numéro précédent), nous allons procéder de la même façon pour les autres communes du canton de Saint-Pierre sur-Dives. Leur nombre s'élevait à dix huit au 17ème siècle, et elles se répartissaient entre les anciens cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Notre-Dame-de-Fresnay (voir carte) : Ouville-la-Bien-Tournée, Thiéville, Donville, Saint-Pierre-sur-Dives, Carel, Bretteville-sur-Dives, Hiéville, Vieux-Pont, Boisse, Mittois, Sainte-Marguerite-de-Viette, Saint-Georges-en-Auge, Le Tilleul, Montviette, La Gravelle, Réveillon et Vaudeloges. Le Tilleul et la Gravelle ont été respectivement absorbées par Saint-Georges-en-Auge et Montviette, Réveillon et une partie d'Abbeville par Vaudeloges ; quant à Carel et Donville, elles le furent par Saint-Pierre-sur-Dives.

* * *

OUVILLE- LA - BIEN - TOURNEE

Le nom de cette commune apparaît sous la forme OLVILLA en 1121, ULVILLA en 1128. Il désigne la villa (propriété ou exploitation agricole) d'un personnage au nom scandinave de ULFR "le loup", et date sans doute du 10ème siècle. Le nom germanique du loup (scandinave ULFR, germanique de l'ouest WULF) est une fréquente composante des noms propres d'origine germanique (cf Trouville : THOR-ULFR-Villa, "la propriété de celui qui s'appelle THOR-ULFR", c'est à dire "le loup de THOR" (divinité germanique); cf également les prénoms Wolfgang, Adolf et beaucoup de noms de famille français en -ou, oud, oux, oul : Arnoux, Giroud, Berthou, etc..)

Un équivalent moderne du toponyme Ouville serait par exemple La Louvetière (propriété de Louvet, "le petit loup")

Notons pour terminer que ULFR /WULF et Loup (latin lupus) ont strictement la même origine : la racine indo-européenne *WLK "loup".

THIEVILLE

Cet autre toponyme de propriété pose un problème : dans l'état actuel de nos connaissances, il n'en existe pas de forme assez ancienne pour donner une idée plus précise du nom du maître du lieu. Néanmoins, nous pouvons supposer sans trop de risques d'erreur qu'il s'agit d'un nom dérivé d'une racine germanique, sans doute "THEUD- peuple" (Peut-être "THEUDO-villa, ou "THEUDO-HARI villa, ce dernier toponyme ayant donné Thiérville dans l'heure).

DONVILLE

Le nom de cette commune suscite un problème identique. Nous avons encore affaire à une formation du bas-empire ou du haut Moyen-âge. Le propriétaire de la villa se nommait sans doute DONO ou DODO (noms d'hommes germaniques), dérivés de la racine germanique expressive à sens obscur "DOD- ("fait action", ou bien "mort"?).

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

La mention la plus ancienne du nom de ce chef-lieu de canton est SANCTUS PETRUS SUPER DIVAM, et date du 12ème siècle, mais l'agglomération est plus ancienne, puisqu'elle s'est développée petit à petit autour du sanctuaire d'un prêtre martyrisé par les Vikings, (Saint Wambert).

Certaines dédicaces de lieux de cultes à l'apôtre Pierre apparaissent dès les 5ème et 6ème siècles, (Saint - Pierre-ès-Liens par exemple), mais d'autres sont plus tardives (9ème siècle, 11ème siècle). Rappelons que le nom de Pierre dérive du latin PETRUS, lui-même emprunté au grec PETROS (MELFOS), traduction du mot hébreu (EVEN) "Pierre" nom véritable de l'apôtre.

Quant à la rivière La Dives (DIVA en 1015), elle tire son nom du gaulois (ici identique au latin) DIVA, c'est à dire "la divine", ce qui semble indiquer qu'un culte particulier devait être rendu à l'époque celtique.

CAREL

Voici encore un toponyme à problème. En l'absence de formes anciennes révélatrices, nous ne pouvons qu'émettre deux hypothèses :

- le mot est un pur toponyme, et pourrait dériver d'une forme bas-latine "QUADRELLUM, de QUADRUM" carré". IL désignerait alors un édifice ou une ruine d'aspect carré, ou encore une pierre taillée quadrangulaire caractéristique du lieu.

- le mot est un anthroponyme (nom de personne) et désigne le propriétaire de l'endroit. Carel, variante de Carrel en ancien français, est le surnom de l'artisan qui fabrique des carreaux d'arbalète.

Remarque : Cette dernière hypothèse, bien que plus satisfaisante linguistiquement, est néanmoins peu probable. En effet, elle impliquerait une dénomination très tardive de la localité (13ème ou 14ème siècle).

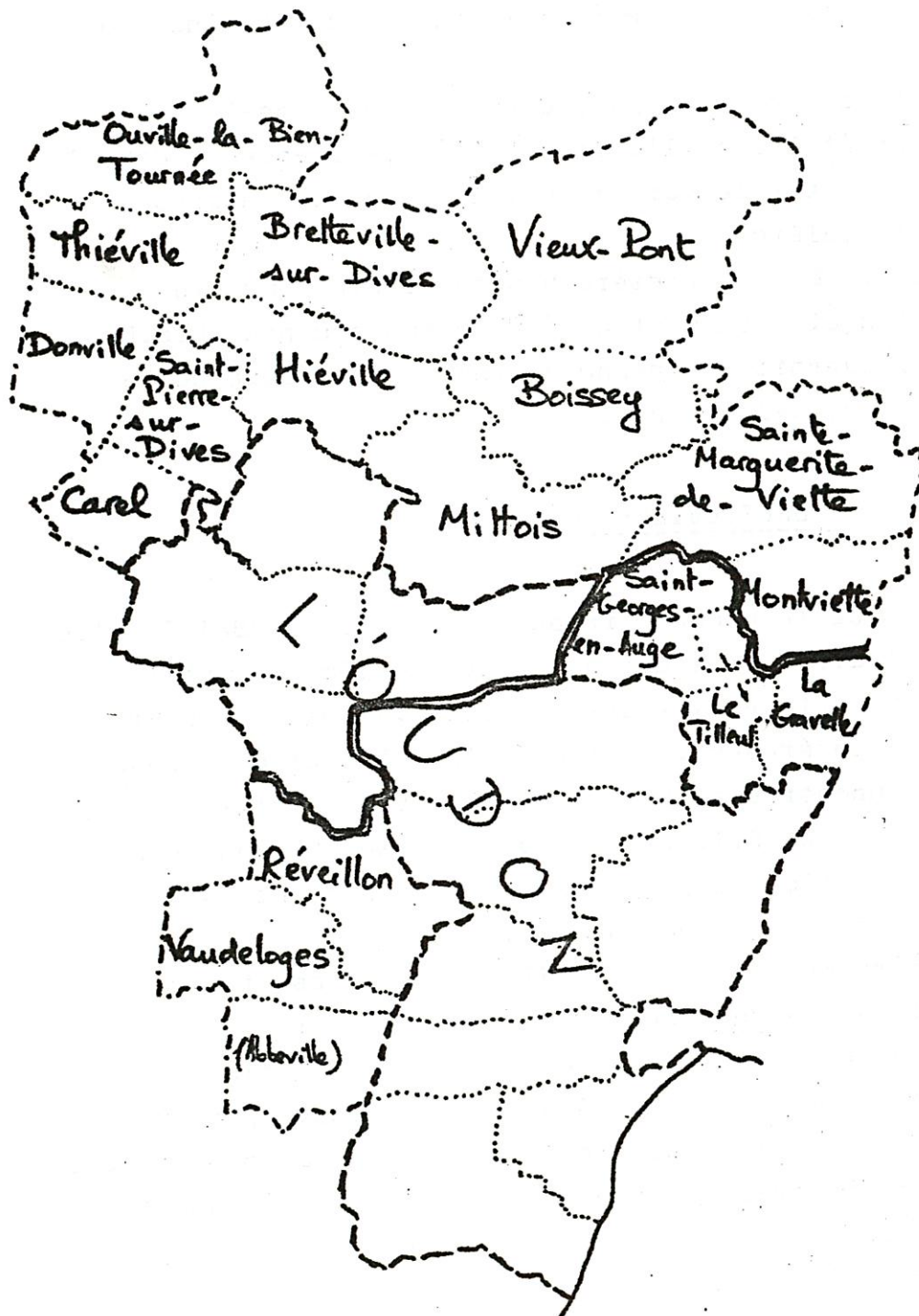
BRETTEVILLE-SUR-DIVES

Le nom de cette commune remonte à une forme "BRITTA VILLA" attestée pour d'autres villages ou villes du même nom (Bretteville-sur-Odon, Bretteville-sur-Laize, etc..), mais non pour le lieu qui nous intéresse. Il s'agit d'une formation uniquement normande, rencontrée dans la manche, la Seine-Maritime et surtout le Calvados. Elle désigne un "village breton", c'est à dire une implantation de populations correspondant aux raids et invasions bretonnes du 9ème siècle.

La première mention d'une "BRITTA VILLA" est faite en 1015 (Bretteville-sur-Odon). Ces raids sont bien attestés par l'archéologie, en particulier au cimetière Saint-Martin à Caen; où des sépultures furent réutilisées au 9ème siècle par une population aux caractéristiques anthropologiques bien définies, de type alpin (corps trapu, brachycéphale), bien différente des populations locales.

Canton de S^t Pierre-sur-Dives.

- ==== : Limite des anciens cantons de S^t Pierre-sur-Dives et de Notre-Dame-de-Fresnay.
- : Limite des anciennes communes ou paroisses au 17^e siècle.
- : Limite actuelle de l'Ordon.



HIEVILLE

Comme pour Thiéville, les formes anciennes font jusqu'ici défaut, et nous en sommes réduits aux conjectures. Il existe une Hiesville dans la Manche, et son origine semble tout aussi obscure. Une localité au nom de Hiermont (dans la Somme) dérive du nom de personne germanique HARI ("Armée"), et il pourrait en être de même pour Hieville, si l'on suppose un amuïssement du -R en patois normand. La forme originelle serait alors HARI-VILLA, " la propriété de Hari ".

VIEUX- PONT

La première mention du nom de cette commune est VIEZ-PONT, en 1155 ; il fait tout simplement allusion à un ancien pont sur l'Oudon faisant communiquer Saint-Pierre-sur-Dives avec Saint-Julien-le-Faucon.

BOISSEY

Ce toponyme est attesté en 1133 sous la forme BUXEUM, de BUXUS ("buisson ou buis. ") et -ETUM, suffixe collectif. Il désigne une terre défrichée, puis revenue à un état semi-sauvage caractérisé par une végétation secondaire (buissons, arbustes, etc...).

Signalons que BUXUS est lui-même un emprunt au grec ΠΥΧΟΣ (pychos) de même sens.

MITTOIS

Il y a également peu de renseignements sur les formes anciennes de ce nom. Un dérivé d'un nom de femme germanique (MITTA) semble peu probable. La finale -OIS/OYS remonte sans doute à un suffixe -ESUS. Un dérivé bas-latin de MITIS (fertile ou en pente douce) est impossible phonétiquement (on aurait MITESUS > MEDIS; MOIS).

On peut penser à une forme dérivée de MEDIUS (milieu), MEDIO- donnant MI-, mais le reste de la dérivation est peu claire.

SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE

Cette commune est appelée ECCL (esia) S(ancta) Margarite de Vieta au 14ème siècle. Les dédicaces d'édifices religieux à Sainte-Marguerite (martyre du 3ème siècle à Antioche, dont le nom latin, Margarita du grec Margaritès signifie "perle" sont en général assez tardives (7è/8è siècles et plus tard). Il est difficile de préciser davantage la date exacte de la fondation de la première église.

Quant au nom de la Viette, (Vieta, 1260) il représente une formation médiévale courante : la dénomination d'un affluent d'une rivière par le diminutif du nom de celle-ci. La Viette est en effet un affluent de la Vie. Ce dernier hydronyme est sans doute issu d'une forme VIGIA (mal latinisée en VICIA, 1269), d'un type pré-latin *VIG, au sens encore mal défini.

SAINT-GEORGES-en-AUGE

La forme "Saint-Georges" est une réfection savante du nom de l'apôtre du Velay (- 3ème siècle) ou du martyr Cappadocien (4ème siècle) GEORGIUS, qui normalement, aboutit à Joire ou Jore(s) (cf St-Jore Manche). Le culte se développe à partir du 6ème siècle, est fréquemment attesté dans la toponymie à partir du 9ème siècle, et connaît un regain de faveur lors de l'"occupation" anglaise, aux 14 et 15ème siècles. Georgius est une forme gréco-Latin du grec Georgios (Γεωργιος), "laboureur", de Gê (Γῆ) "terre" et Urgein (ὀρῶ) "travailler".

LE TILLEUL

L'origine linguistique de ce toponyme est évidente : il s'agit d'une référence à un type de végétation caractéristique (du bas-latin TILIOLUM, diminutif de TILIUM, réfection vulgaire de TILIA, "Tilleul"). Mais le véritable problème est de savoir si le territoire de la commune, ancien fief des seigneurs du Tilleul, doit son nom à ces derniers (un autre fief, également nommé "Le Tilleul" serait, lui, le toponyme originel) ou si ce nom de lieu est réellement une référence à un bois de tilleuls local.

MONTVIETTE

Le nom de cette commune (Mons Vietae au 14ème siècle) ne pose quant à lui aucun problème. Il désigne l'accident de terrain qui surplombe la Viette et culmine aux alentours de 180 m, alors que le niveau de la rivière est de 120m à proximité de l'église de Montviette. Le "mont" atteint 187m à La Gravelle.

LA GRAVELLE

Ce toponyme dérive d'une forme gallo-romaine GRAV-ELLA, d'une racine pré-latine *GRAVA "pierre" et du suffixe diminutif latin ELLA. Il désigne un endroit caillouteux, sans doute infertile, à moins qu'il ne soit l'ancien nom du ruisseau arrosant La Gravelle, maintenant appelé le Douet de Canteraine. Il signifierait alors "rivière caillouteuse").

REVEILLON

Autre référence certaine, celle-ci à un cours d'eau : ce toponyme est également une formation gallo-romaine, et dérive de RIVUS "ruisseau", suffixé d'un double diminutif ELL-IO. "Réveillon" est l'aboutissement de la forme accusative (complètement d'objet direct) du mot RIVELLIONEM bas-latin *REVEILLIONE Réveillon, et signifie "le petit ruisseau". Ce dernier porte actuellement le nom de Ruisseau de la Gronde.

VAUDELOGES

Plutôt que de voir en ce toponyme un hypothétique "val des loges" ou "val de loges" peu probable, il est plus vraisemblable que nous ayons affaire ici à un composé de type germanique où le premier élément désigne le propriétaire du lieu. La racine WALD ("force, gouverner") conviendrait phonétiquement, et donnerait le prototype WALDO-LAUBJA, c'est-à-

Dominique Fournier

.....

Quand les apprenties préparaient la robe de la mariée, elles avaient soin de placer un de leurs cheveux dans l'ourlet, afin de trouver un mari dans l'année.

A SAINT GEORGES EN AUGÉ, après la cérémonie religieuse, la nouvelle mariée accroche un ruban au lustre de la nef. Il y restera jusqu'au prochain mariage.

Voici quelque temps, dans certaines communes du canton lorsque les nouveaux mariés arrivaient dans leur maison, ils mettaient un rameau de buis dans chaque pièce.

J.M

V I V R E A S T P I E R R E ...

La grande guerre menaçait, tous s'attendaient au pire, mais tous espéraient la revanche, pourquoi pas ? Et puis tous se souvenaient de leur jeunesse, des "bataillons scolaires" des bataillons de la Revanche, supprimés en 1904.

Pour mieux faire connaissance avec ces bataillons, il fallait enquêter auprès d'anciens élèves du "vénéré maître de l'école communale", Monsieur Aristide BISSON.



Il y a près de 15 ans, monsieur Rémy LEBOURGEOIS fut le premier à bien vouloir répondre à mes questions.

Ces bataillons de la revanche expliquaient peut-être cet espoir des années 13 et méritent que l'on se reporte aux années ... 1880.

Ainsi, j'ai pu recueillir quelques documents curieux sur le "bataillon scolaire" qui, pendant toute son existence reçut toute la sympathie de la population.

Imaginez tous ces anciens toujours heureux d'en parler, attestant, que "pour certains l'instruction militaire reçue à l'école, fut très profitable à leur incorporation sous les drapeaux... car...chaque année, le Ministère de la guerre, sur un rapport de la Préfecture accordait des diplômes aux plus méritants".

En effet, arrivés au régiment, sur présentation du diplôme, beaucoup passaient caporal au bout de 4 mois, sous-officier à la fin de leur première année, jusqu'à leur libération, puis affectés comme sous-officier dans les régiments de réserve lors des périodes de 21 et 9 jours!

Vers 1880, la gymnastique était en honneur à l'école. En 1882, Messieurs Hie, Lebas, Lefrère et Dalas voulurent bien venir à tour de rôle faire exécuter aux élèves "des mouvements réguliers et cadencés des bras et des jambes, des marches, des exercices aux agrès suspendus à un portique, construit à cet effet dans la cour. C'était la préparation du soldat; mais c'était en même temps développer et assouplir leurs muscles et disposer ces jeunes enfants à devenir plus tard des hommes robustes et utiles à la Patrie. ".....

L'élan était donné, et, dans toute la France, dans les écoles d'une certaine importance, ces bataillons furent créés. C'est ce que le Directeur s'est empressé de faire, grâce au zèle et au dévouement de ses deux adjoints du moment : son fils Achille Bisson et Monsieur Lemarchand, tous les deux sous-officiers d'infanterie et instituteurs, comme tant d'autres envoyés dans les écoles pour communiquer l'instruction militaire.

Pour augmenter l'attrait de ces exercices, "se conformant aux instructions gouvernementales, le Conseil Municipal donna des fusils (modèle réduit du chassepot avec baïonnette)", ceci vers 1885. Ce fut une lutte acharnée parmi les élèves c'était à qui ferait le mieux pour mériter l'honneur d'avoir une arme. Aussi la population fut-elle surprise des progrès que ces soldats en herbe firent en peu de temps.

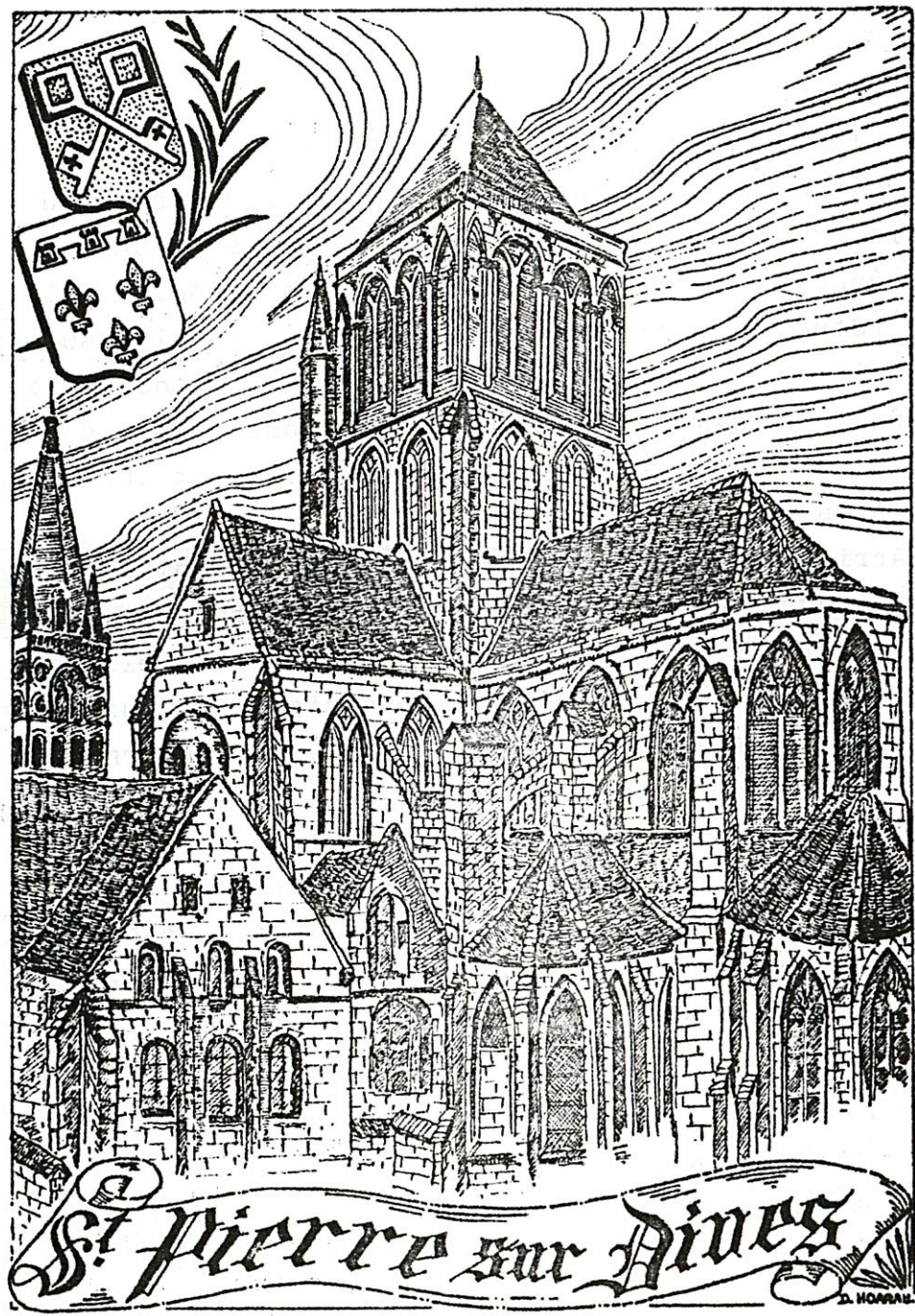
Depuis cette date, ces exercices se continuaient et chaque année au 14 Juillet, les deux adjoints, après une préparation sérieuse, conduisaient sur le champ de foire, comme cela se faisait dans le principe " leur petit bataillon scolaire (60 exécutants) pour donner aux habitants une idée de son savoir-faire".

"... En ce jour de 14 Juillet, c'était les épreuves finales de l'année scolaire, et il fallait voir ces jeunes enfants, placés en tête du défilé et marcher, les uns le fusil sur l'épaule, le fourreau au côté comme de vrais soldats, les autres représentant la gymnastique, le jarret tendu, la poitrine cambrée, la tête droite, montrant à leurs aînés qui les suivent que bientôt ils seront capables de les remplacer, tous enfin crânes et fiers passant dans la rue entre deux rangées de parents et d'amis qui admirent leur bonne tenue et les applaudissent au passage"

Arrivés sur le champ de foire, ils se déploient en sections et pendant plus d'une heure, leurs exercices variés leur attirent ainsi qu'à leurs instituteurs les compliments les plus chaleureux. Puis le Conseil Municipal, toujours animé des meilleures intentions pour les enfants, leur décerne des volumes, dont la valeur est toujours en rapport avec leur mérite.

Mais la plus belle récompense qu'ils aient jamais reçue, c'est un riche et brillant drapeau qui leur a été offert par les habitants de Saint-Pierre-sur-Dives. D'un côté on lisait en lettres d'or : "Honneur et Patrie" et de l'autre "Les Habitants de Saint-Pierre-sur-Dives au bataillon scolaire 1893".

"... Les jeunes d'alors n'ont jamais oublié, l'impression profonde, ressentie au moment où Monsieur Fresnil, Maire, placé sur le perron de l'hôtel de Ville et entouré de son Conseil Municipal, adressa aux enfants; présentant les armes quelques paroles bien appropriées et puis leur remit ce magnifique étendard dans la personne de leur porte drapeau d'alors Monsieur Fernand Herson....."



Un frisson patriotique parcourut le corps des présents, une larme de bonheur, après la période tragique de 1870, perla sous les paupières, et il sembla en voyant la figure épanouie de ces petits troupiers, qu'ils se disaient entre-eux..... "Le drapeau c'est l'emblème de la Patris, saluons-le, travaillons énergiquement à l'ombre de ses plis, et plus tard, nous le suivrons gaiement et fiers, lorsqu'il s'agira d'assurer l'indépendance de la Patris bien aimée.... "

L'instruction du bataillon scolaire, commençait dès l'arrivée à l'école, par apprendre à marcher au pas. Cette étude se faisait en écoutant le tintement d'une sonnette de table, donnant la cadence et cela dans la main de Monsieur Achille Bisson instituteur-moniteur du bataillon. Il avait une dextérité toute particulière pour faire marcher en mesure le battant de la clochette. On poursuivait par l'audition de chansons sur la vie du soldat et sur la guerre de 1870, la perte de l'Alsace-Lorraine, donnant des sentiments de patriotisme au coeur de ces enfants, chantant en toute bonne foi; le thème de ces chansons étant souvent composé pour rappeler le devoir du Français pour servir sa Patrie.....

Ces jeunes de 10 ans (ceux qui le désiraient) pouvaient se faire inscrire pour subir les épreuves d'entrée au bataillon : aptitude aux différents exercices, comme les manoeuvres, la marche, le tir, .. toutes les qualités demandées à un bon soldat.

Chaque candidat agréé entraînait en possession d'un numéro matricule, d'une blouse grise courte et d'un képi noir à passe-poil doré, visière carrée portant les armes de la ville (à la place du n° du régiment) puis du fusil spécial.

Le maniement d'armes, les déploiements de pied ferme ou en marche, ainsi que l'escrime à la baïonnette se faisaient les lundis, mercredis et vendredis de 11 heures à 12 heures et le jeudi après midi à partir de 13h30 . Le jeudi, le bataillon était divisé en deux sections de 30 jeunes, chacune était au commandement d'un instructeur, pour une marche manoeuvre de service, en campagne. La manoeuvre était composée par avance

par les instructeurs pour qu'elles puissent se retrouver à un endroit déterminé (défense d'un pont sur l'eau ou, sur le chemin de fer, souvent passage d'un cours d'eau à gué ou par cordage tendu dans les arbres entre les deux rives, ou bien prise d'une ferme...). La section à qui le drapeau était confié avait un grand rôle à jouer pour sauver l'honneur, et la manoeuvre s'accomplissait, par l'envoi de patrouille pour observer l'horizon, par des déploiements en tirailleur, en file indienne. Puis, on entendait des couchez-vous! levez-vous! dans la terre labourée, la poussière.. et lorsque les deux sections approchaient de l'objectif : déploiement du drapeau bien gardé, les tambours battaient la charge et tous montaient à l'assaut, baïonnette au canon, en chantant la Marseillaise.

Alors c'était la charge à outrance ou l'encercllement de la ferme. Et puis envoi de parlementaires avec le drapeau blanc de la section se rendant sur place, acceptation de la reddition, et la section vaincue, par punition défilait l'arme au bras. Les vainqueurs rendaient les honneurs en présentant les armes.

Le bataillon était rassemblé en ordre de marche, les faisceaux étaient formés; le drapeau déployé gardé par une sentinelle en armes. C'était "la grande halte" car il était 16h30 et chaque enfant s'installait avec sa musette et le bidon, pour prendre le goûter (à moins, ce qui arrivait fréquemment, que le propriétaire ait préparé le casse-crôte).

Puis c'était la rentrée en ville. Aux premières maisons, arme sur l'épaule, tambours battants, défilé dans la rue sous les bravos, bien souvent des parents, de la population.

A l'arrivée à l'école, le directeur recevait les commentaires de la manoeuvre et adressait ses félicitations, même, aux vaincus, puis présentation et salut au drapeau en présentant les armes; pendant l'exécution de la batterie, et entre deux gardes armés, le drapeau entraît dans le grand vestibule de l'école pour être remis à Madame Bisson, qui était chargée de son entretien.

Chacun passait ensuite devant le râtelier d'armes et à son matricule, déposait son arme à laquelle étaient accrochés : blouse et képi.



L A D I V E S

Ces exercices n'empêchaient pas la gymnastique dont les séances avaient lieu le jeudi de 9 h à 10 heures ; les mardi et samedi de 11 h à 12 heures.

Le tir à la carabine avait lieu tous les jeudis de 10 h à 12 heures. En fin d'année, les meilleurs tireurs étaient sélectionnés et concouraient entre eux, remportant des prix qui leur étaient remis à la distribution solennelle, fin juillet (en même temps que les diplômes venus du ministère de la guerre pour récompenser les plus méritants de l'Ecole du soldat au Bataillon.

(fin de la première partie)

Bataillon de la Revanche

de 1870

A suivre

Daniel HOARAU

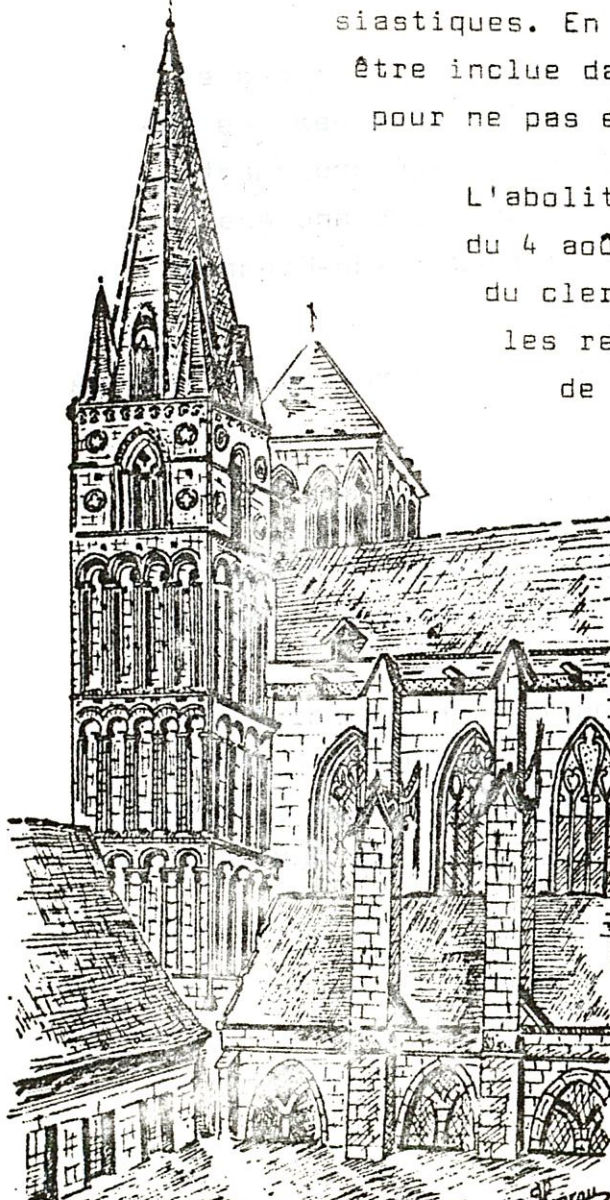
Le FOYER RURAL du BILLOT possède un fusil ayant été utilisé par les bataillons scolaires de LIVAROT. Il s'agit d'un fusil en bois, avec baïonnette et culasse mobile permettant le simulacre du chargement et de l'éjection de la douille.

Ce témoignage, devenu fort rare, du passé scolaire est présenté dans la reconstitution d'une école rurale du début du siècle qui peut être visitée sur rendez-vous ou lors des manifestations du FOYER.

DATE _____ TIME _____

siastiques. En
être incluse da
pour ne pas e

L'abolit
du 4 août
du clerc
les re
de



L'épiscopat français ne crut pas bon d'accepter la Constitution Civile du Clergé, prétextant la réduction du nombre des évêques à un par département, et surtout

parce que ces évêques devaient être élus par la population du diocèse.

L'assemblée imposa alors aux prêtres, en échange de la pension qu'ils recevraient un serment à la constitution.

"Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi ". (1)

C'est ce serment, voté le 27 novembre 1790, qui allait diviser le monde catholique : d'un côté les "assermentés" ou "jureurs" qui acceptaient la Constitution civile du clergé, et de l'autre les "insermentés" ou "réfractaires".

La Constitution civile du Clergé a fait couler beaucoup d'encre, et des travaux considérables ont été faits par l'abbé Piel pour l'ancien diocèse de Lisieux et par Emile Sevestre, qui était lui aussi un ecclésiastique pour l'ensemble de la Normandie. (2)

C'est principalement à partir de ces ouvrages et grâce aux archives que nous avons tenté d'examiner les réactions du Clergé Paroissial (et de ce Clergé seulement), face à la Constitution Civile du Clergé, dans les anciens cantons de St-Pierre-sur-Dives et de Notre-Dame-de-Fresnay.

Le Clergé Paroissial en 1790

Le canton de St-Pierre-sur-Dives comprenait 22 prêtres

- 4 vicaires
- 2 desservants
- 16 curés

A cela il faudrait ajouter le prieur de l'hôpital de St-Pierre-sur-Dives que nous avons volontairement laissé de côté.

Ces 22 prêtres étaient répartis sur 16 paroisses :
BERVILLE, BOISSEY, BRETTEVILLE sur DIVES, CAREL, DONVILLE, ECOTS.
HIEVILLE, LIEURY, MITTOIS, MONTVIETTE, OUVILLE, ST PIERRE sur DIVES,
STE MARGUERITTE DE VIETTE, TOTES, THIEVILLE, et VIEUX PONT.

Le canton de Notre Dame de Fresnay comptait lui 14 prêtres répartis en 12 paroisses (ABBEVILLE, AMMEVILLE, GRANDMESNIL, GARNETOT, LA GRAVELLE, LE TILLEUL, MONTPINCON, N.D. DE FRESNAY, REVEILLON, ST GOERGES en AUGÉ, ST MARTIN DE FRESNAY, et VALDELOGES.)

Sur ces 14 prêtres, il y avait 13 curés (dont deux à St Martin de Fresnay) et un vicaire qui assistait l'un des deux curés.

LE Serment

Huit prêtres sur 22 acceptèrent le serment constitutionnel dans le canton de St-Pierre-sur-Dives, ce qui représente 36,36% de l'effectif. Dans le canton de N.D. de Fresnay, ils furent un peu plus nombreux (6 sur 14) soit 42,86%.

Rappelons que dans le diocèse de Lisieux, 96 prêtres furent assermentés sur 212, soit 45,76%. Nous voyons donc que le canton de St-Pierre-sur-Dives est nettement en dessous de la moyenne diocésaine, alors que celui de N.D. de Fresnay en approche. (Citons par exemple le canton voisin de Livarot où 54,16% des prêtres acceptèrent de prêter serment).

Les prêtres qui prêtèrent serment à la Constitution furent les curés de : ABBEVILLE, LIEURY, MONTVIETTE, ST MARTIN de FRESNAY, (un seul des deux), STE MARGUERITTE de VIETTE, ST GEORGES en AUGÉ et le TILLEUL, ainsi que les vicaires de MONTVIETTE et de STE MARGUERITTE de VIETTE.

Mais tous ne réagirent pas de la même façon : certains hésitèrent, prêtèrent serment puis se rétractèrent, d'autres s'engagèrent totalement dans l'un des deux camps qui s'opposaient.

Les prêtres extrémistes

Les cantons de N.D. de Fresnay et de St Pierre-sur-Dives comptaient quelques prêtres que l'on pourrait qualifier "d'extrémistes".

Le champion de la Révolution, le défenseur de la constitution civile du Clergé est indiscutablement l'abbé Leboucher, curé d'Ammeville depuis 1787, et alors âgé de 37 ans.

Après avoir prêté serment, il fit l'éloge de la Constitution par ces mots : "Je donne l'adhésion la plus parfaite (à la Constitution civile du Clergé), apercevant le désir qu'elle a de faire revivre les beaux jours de la primitive église pour la réforme des abus introduits dans le sanctuaire ; tel sont mes vrais et sincères désirs!"

On peut dire que ce sont là des idées appartenant à une minorité de l'effectif ecclésiastique, à ce Clergé "éclairé", qui prêchait un retour à la pauvreté réelle pour tous les prêtres.

Monsieur Leboucher était tellement partisan de la Révolution et de la République qu'il s'engagea à fond dans la vie publique et qu'il se fit élire président de l'Administration Municipale de son canton. Mais dans les dernières années du XVIIIème siècle, Monsieur Leboucher quitte la commune d'Ammeville pour celle d'Abbeville en même temps qu'il perdait un peu de son ardeur révolutionnaire.

Si le cas de l'abbé Leboucher est unique dans les deux cantons étudiés, un autre ecclésiastique, Monsieur Milcent curé de Garnetot, âgé de 71 ans fut élu maire de sa commune, et le resta jusqu'en 1793.

Au contraire, le plus virulent adversaire de la Constitution Civile du Clergé fut sans doute l'abbé Jarry. Pierre François Jarry était docteur en théologie et curé d'Ecots. dès le 20 janvier, l'abbé Jarry monta en chaire et fit la lecture d'une lettre de l'évêque de Sées, adressée à "Messieurs du Directoire", violent discours contre la Constitution Civile du Clergé. La Municipalité lui interdit alors de lire dans son église toute lettre en provenance de l'évêché. Mais cela n'empêcha pas l'abbé Jarry, chaque dimanche de prononcer de longs et violents réquisitoires contre la Constitution et contre la Révolution. Le 27 février, il refusa de prêter serment, et Monsieur Olivier, son vicaire, prononça ce discours.

"Persuadé donc que la nouvelle organisation du Clergé de France (...) est contraire à la discipline et à la doctrine invariable de l'église, je ne serai pas assez malheureux

pour en juger le maintien contre le témoignage de ma conscience et la doctrine de presque tous les évêques de ce royaume (...)"

On peut essayer de mesurer le nombre de "combattants" de la Constitution, en regardant le nombre de prêtres qui durent s'exiler. MM Piel et Sevestre en ont retrouvé quelques uns pour nos cantons : M. AUGER curé de Vieux Pont, M. HUBERT curé d'OUVILLE, s'exilèrent à Jersey, M. ALLIOT curé de MITTOIS se réfugia à LONDRES et M. FOLIE curé de DONVILLE s'embarqua pour une destination inconnue.

LES MODERES

Ils semblent qu'ils aient été les plus nombreux. On peut voir au temps qu'ils mettent pour répondre au serment qui leur est demandé. Alors que les municipalités reçoivent l'ordre d'enregistrer les serments des prêtres dans les derniers jours de Janvier 1791, Monsieur DROUET curé de Montpinçon ne se décide à refuser le serment constitutionnel que le 27 mars, il se rétractera ensuite, prêterait serment le 10 avril puis le refusera à nouveau le 21 mai 1791. Monsieur LECERF curé de Bretteville sur Dives, ne prête serment que le 3 avril et Monsieur Duchêne s'y refuse le 3 avril également.....

En fait on s'aperçoit que le 27 février, soit un mois après la date d'arrivée des instructions en mairie concernant le serment constitutionnel, près de 41% des prêtres ne se sont pas encore prononcés.

De nombreux prêtres, lorsque la question du serment leur est posée, répondent qu'ils attendent les consignes pontificales. (Le Pape se prononça d'ailleurs contre la constitution Civile du Clergé.) Mais il est une raison qui semble plus simple : Les prêtres " engagés " ne représentent en fait qu'une minorité de l'effectif ecclésiastique, et plus nombreux sont les prêtres qui attendent pour se prononcer, de voir par où " va souffler le vent ".

Lorsque la peur des répressions et la crainte de l'exil apparaissent, de plus en plus de prêtres acceptent

le serment mais, en émettant quelques restrictions :

Monsieur Alliot, curé de Mittois prête ce serment le 20 février : " Je jure de me soumettre à la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le ROI en tout ce qui ne sera pas incompatible avec les règles canoniques de l'église et la maxime de la foi catholique"

Ce serment fut refusé par le district et Monsieur Alliot considéré comme prêtre insermenté.

Monsieur Guérard, curé de Berville prête serment le 13 février " mais sous la condition que la constitution ne serait pas contraire à la religion ". Ce serment fut lui aussi refusé par le district.

* *

**

La constitution Civile du Clergé qui était une réforme audacieuse et de grande envergure ne fut en fait ni bien, ni mal acceptée dans nos cantons de Notre-Dame-de-Fresnay et de Saint-Pierre-sur-Dives. Il y eut bien sur, quelques partisans acharnés de l'un et de l'autre camp, mais la grande majorité des prêtres ne s'engagea que peu dans la bataille.

La plupart des prêtres qui acceptèrent le serment constitutionnel précisèrent qu'ils ne pourraient supporter que la constitution s'attaque à la religion et au culte catholique.

Quant au mariage des prêtres, si souvent évoqué nous n'en avons trouvé aucune mention.

L'un des facteurs qui fit sans doute accepter la Constitution Civile du Clergé fut le manque de ressources du clergé paroissial à la veille de la Révolution. Au cours des XVII et XVIIIème siècles, une grande mutation économique s'est effectuée dans le Pays d'Auge, c'est la mise en herbe qui petit à petit remplace les labours traditionnels, par des prairies. (3)

Cela provoque alors pour les curés une baisse de leurs revenus, qui étaient tirés principalement de la dîme, impôt en nature prélevé sur les céréales, alors que les prairies en étaient exemptées. (4)

Ceux-ci ont peut-être vu dans la Constitution Civile du Clergé, un moyen d'augmenter leurs ressources.

Cet élément vaudrait aussi pour les quelques prêtres qui recevaient " la portion congrue". Ces curés avaient laissé leurs dîmes à l'Abbaye, voir à un patron laïc, moyennant simplement une pension: La "portion congrue" qui devait leur permettre de vivre décemment ; avec la hausse des prix très importante pendant la deuxième moitié du XVIIIème siècle, ces curés voyaient leur pouvoir d'achat diminuer constamment.

Bien que les curés du diocèse de Lisieux recevant "la portion congrue" soient peu nombreux, c'est bien dans ce sens d'espérance de revalorisation des revenus que va cette lettre de Monsieur Desmont, curé de Lieury, alors âgé de 72 ans, envoyée au district de Lisieux. (5)

" J'espère que vous me regarderez comme un bon frère qui veut bien se soumettre à vos ordres, et que vous ne me dépouillerez pas d'un traitement qui m'est si légitimement dû, non seulement au nom des droits ordinaires mais encore parce que depuis un long espace de temps, je desservais ma paroisse avec une si modique pension que je vivais à peine"

* * *

Christophe MANEUVRIER

SOURCES

(1) - Cité par H.Pellerin "La Constitution Civile du CLERGE dans 1^{er} diocèse de Lisieux" Le Pays-d'Auge n° 2 1955

(2) - Piel "Inventaire Historique des actes transcrits aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux 1894, nombreuses notes concernant l'acceptation ou le refus du serment constitutionnel dans les tomes 4 et 5.

- Sevestre "Le personnel de l'église constitutionnelle en Normandie Paris 1925, et l'acceptation de la Constitution Civile du Clergé en Normandie 1922

(3) - B.Garnier "La mise en herbe dans le Pays-d'Auge au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Annales de Normandie 1975 n°3

(4) - B.Garnier "Dîme et production agricole au XVIII^{ème} siècle, une source inexplorée : Les déclarations de revenus des curés. Annales de Normandie 1973 N°3

(5) - Sevestre Cité dans le Personnel de l'église constitutionnelle en Normandie P.409

EN FEUILLETANT LES ARCHIVES ...

Les archives notariales, communales et départementales constituent des sources quasiment inépuisables pour les chercheurs

Nous publierons régulièrement des textes relevés fortuitement à l'occasion de recherches. Peut-être inciteront-ils quelques lecteurs à pénétrer dans ce monde passionnant et souvent émouvant de notre passé historique local.

M O N T P I N C O N

Aujourd'hui vingt quatre janvier mil sept cent soixante et trois a été inhumé dans le "cymethière" de cette paroisse par nous curé soussigné, le corps ou cadavre de feu Jean Baptiste MARIE soldat milicien dans le bataillon de Falaise de présent à ARGENTAN , âgé d'environ vingt-quatre ans et natif de la paroisse d'ABBEVILLE lequel a été tué avant hier dans le grand bois du BILLOT et reporté encore en vie au BILLOT à l'auberge du Lion d'Or où il mourut tout aussitôt et où la visite et ouverture de son corps a été faite par ordre et en présence de Messieurs scavoir Monsieur CHAUSSON du CHAUSSAY Conseiller du Roy, lieutenant général et particulier "encien" civil et criminel au Baillage et Monsieur Anthoine Nicolas FOURNET avocat.

(Registre Paroissial Montpinçon 1763)

G R A N D M E S N I L

Le troisième jour d'aoust 1733 a été baptisée une fille dont on ne connaît ni le père ni la mère par nous curé de cette paroisse, ayant été trouvée ce jour d'huy dans un panier sur les quatre heures du matin qui était attaché avec

une ficelle au poteau droit du portail de notre église, la dite fille couverte d'une mauvaise couverture de laine et enveloppée de mauvais linges sales, sur l'estomac de laquelle a été trouvé du sel dans un papier sur le dos duquel est écrit Monsieur DESMONTS à VIMOUTIERS chez Monsieur TAILLEFE chapelier. Le parrain a été Louis PLUET, la marraine Adrienne GROSSET qui l'ont nommée Marie et ont signé avec Nous curé soussigné. Présence de François DESCORCHES escuier seigneur de ST BLAISE de la paroisse de ST GERVAIS DES MOUTIERS.

(registre paroissial GRANDMESNIL 1733)

SAINT GEORGES EN AUGÉ

Le 26 mars 1871, réunion du Conseil Municipal

Le Président informe les membres de la commission qu'il les a convoqués d'urgence afin de les entretenir de la situation de l'école:

Vous savez, messieurs, a-t-il dit, que l'école communale mixte est fermée depuis le premier du mois par suite de la retraite de l'institutrice congréganiste de la communauté de BRIOUZE. Après avoir pris préalablement votre avis je me suis adressé au seul établissement religieux duquel je croyais pouvoir obtenir une institutrice, la réponse a été négative. Je ne pouvais m'adresser aux deux autres maisons qui nous en ont fourni précédemment. Nous voici donc en ce moment privés d'instituteurs, cependant les classes ne peuvent rester suspendues indéfiniment.

Après délibération, le Conseil Municipal considérant qu'il est indispensable que l'école ne soit pas fermée plus longtemps prend la décision suivante:

Il prie Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir nommer une institutrice laïque à ST GEORGES EN AUGÉ.

Il émet le vœu que cette institutrice soit d'un âge mûr et d'un caractère ferme attendu que pour relever la classe, il est indispensable d'avoir une personne réunissant ces conditions. Le Conseil a l'honneur d'informer monsieur le Préfet que la commune mettra à la disposition de l'institutrice un mobilier complet.

(Registre des Délibérations ST GEORGES EN AUGÉ)

C A N D E L A B R E S

Quelle pitié, Seigneur ! de voir tant et tant d'arbres
Par le démon Virus à jamais dépouillés
Tendre leurs bras meurtris comme des candélabres
Qu'un éteignoir vengeur priverait de clarté.

O, pourquoi ne plus voir sautiller sur les branches
Ces coquins de pierrots, brillants observateurs,
Qui venaient s'élançant des frondaisons bien denses,
Se régaler joyeux des miettes du bon cœur.

Et comment, de nos jours, dans le mail de la ville
S'en viendraient deviser Guitrel et Bergeret ? ..
Plus d'orme bienveillant pour abriter l'idylle
Des amants attendris échangeant leurs secrets.

Le pays augeron déjà, par des barbares,
Se trouvait affligé de maints horizons nus
Le mal mystérieux est pis que les Tartares
Puisque nos ormes fiers ne sont plus chevelus.

On proclame à l'envi que nous avons la chance
D'être partout nantis d'un merveilleux progrès,
Souhaitons qu'un beau jour, Notre Dame la Science
Sur l'arbre décharné répande ses bienfaits

Bernard Grenon

17 août 1982
.....